

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Construction du tramway 3ème Phase - Contrôle technique -
Marché complémentaire - Attribution - Autorisation de signer**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte du projet de marché complémentaire

Dans le cadre de la construction de la 3ème phase du tramway, notre établissement public a lancé un appel d'offres, le 23 avril 2009, ayant pour objet les prestations de contrôle technique pour les extensions du tramway des lignes A, B, et C.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, dont le montant minimum est de 120 000 Euros H.T. et le montant maximum de 220 000 Euros H.T. (pour la durée du marché).

A l'issue de la consultation, le marché a été attribué à l'entreprise SAS CETE APAVE SUD EUROPE, sous le n°09308U, notifié le 31 août 2009.

Un premier avenant notifié le 21 décembre 2010 a eu pour effet de transférer le marché depuis la société SAS CETE APAVE SUDEUROPE vers la société APAVE SUD EUROPE SAS

Un second avenant approuvé par le Conseil du 16 mars 2012 relatif à l'adjonction de la mission complémentaire liée aux risques sismiques (suite à l'évolution de la réglementation) a porté le montant maximum de 220 000 € H.T. à 245 000 € H.T.

Le marché complémentaire, objet de la présente délibération, a pour but d'acter les modifications contractuelles suivantes :

1. ajouter un ensemble de prestations de contrôle technique relatives aux murs de soutènements de la 3^{ème} phase du tramway,
2. ajouter un ensemble de prestations de contrôle technique relatives au nouveau centre de maintenance sis terrain de la Jallère.

Le marché est un marché à bons de commande, chaque étape de l'intervention du contrôleur technique faisant l'objet d'un prix unitaire, conformément à la forme du marché initial.

Pour la réalisation de cette prestation, la Communauté urbaine doit être regardée comme entité adjudicatrice, exploitant un réseau de transports. Aussi, les règles applicables sont celles de la deuxième partie du code des marchés publics (art 134 et suivants).

Dès lors, il est proposé la passation d'un marché complémentaire dont les éléments sont définis ci-dessous :

Motivation du marché complémentaire, conformément à l'article 144 II 6° du code des marchés publics

Les prestations objet du projet de marché ne figuraient pas dans le marché initialement conclu, mais sont devenues nécessaires, à la suite de circonstances imprévues, à l'exécution des prestations de contrôle technique des ouvrages et des éléments d'équipements réalisés dans le cadre de l'opération de la 3ème phase du tramway.

En premier lieu, la localisation du centre de maintenance n'étant pas connue lors de l'élaboration du cahier des charges du marché initial, ce dernier ne couvre pas actuellement les prestations suivantes :

- le contrôle technique de l'ouvrage de franchissement permettant d'accéder au futur centre de maintenance de la Jallère,
- le contrôle technique des bâtiments et des équipements du centre de maintenance proprement dit.

En second lieu, puisque le nivellement du tramway n'était pas connu au moment de l'élaboration du cahier des charges du marché initial, ce dernier ne prend pas en considération les murs de soutènement de certains sites directement liés à l'opération de la 3ème phase du tramway de la Communauté urbaine de Bordeaux, à savoir :

- Concernant l'extension du réseau sur la commune de Bègles :
 - le mur de soutènement Simply Market,
 - le mur de soutènement clôtures privées (≈600 ml) Bègles et 1 chemin CHATRY et 157 rue Alexis LABRO.
- Concernant l'extension du réseau sur la commune de Pessac :
 - le mur de soutènement de la Station Alouette.
- Concernant l'extension du réseau sur la commune de Bordeaux :
 - le mur de soutènement clôtures privées « Claveau », ligne B.

Le projet de marché vise ainsi à compléter le marché initial de ces deux séries de prestations, rendues strictement nécessaires par l'avancement du projet d'extension des lignes A, B, C et D du tramway de Bordeaux, et qui ne peuvent être séparées du marché initial sans inconvénient majeur pour la cohérence de la prestation de contrôle technique.

Impact financier du projet de marché complémentaire : 61 600 € H.T.

Synthèse :

Le financement de ces prestations est à imputer au budget Annexe Transport de l'exercice en cours, Chapitre 20, Article 20310002, Clé Imputation KD00000029, CRB KD00, Programme TW30.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du code général des collectivités territoriales, le projet de marché est consultable pour les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la Commande Publique - 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération n°2009/0204 en date du 10 avril 20 09,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 mars 2012 attribuant le marché à l'entreprise APAVE SUD EUROPE SAS pour un montant de 61 600 € H.T., soit 73 673,60 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par sa décision du 28 mars 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché complémentaire au marché de contrôle technique des travaux d'extension des lignes A, B et C du tramway n°09308 U à l'entreprise APAVE SUD EUROPE SAS pour un montant de 61 600 € H.T., soit 73 673,60 € TTC.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché complémentaire au marché de contrôle technique des travaux d'extension des lignes A, B et C du tramway n°09308U avec l'entreprise APAVE SUD EUROPE SAS pour un montant de 61 600 € H.T., soit 73 673,60 € TTC.

Article 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transport de l'exercice en cours, Chapitre 20, Article 20310002, Clé Imputation KD00000029, CRB KD00, Programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 AVRIL 2012**

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2012

M. GÉRARD CHAUSSET